Rapports d'activité et financier

Relais Orléanais

Année 2023

Assemblée Générale

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

RAPPORT FINANCIER

Le Relais Orléanais
Restaurant Social Accueil de Jour
41bis Faubourg Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 91 77 - Fax 02 38 77 20 59

INTRODUCTION

Les comptes de l'exercice 2023, présentés en €uros, concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Ces comptes ont été contrôlés par Monsieur Fabien MERET, Commissaire aux Comptes et ont fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration du 12 mars 2024.

Description de l'activité.

L'Association dite "Relais Orléanais" a pour but principal d'apporter une aide immédiate aux personnes en difficulté. Elle promeut et gère les établissements et dispositifs propres à répondre aux besoins dont elle aura reconnu l'urgence, notamment l'ouverture d'un restaurant social et d'un accueil de jour.

Sa durée est illimitée, elle est régie par la loi 1901.

Résultat de l'exercice

Au titre de cet exercice, il ressort un résultat global excédentaire de 2 721,31€, ce résultat portant sur deux secteurs, son affectation en réserves est donc divisée ; le résultat de fonctionnement qui s'élève à 466,40€ sera affecté au report à nouveau de fonctionnement et le résultat positif attribué aux opérations de la reconstruction sera affecté en report à nouveau de reconstruction pour un montant de 2 254,91€.

Après affectation de ce résultat en report à nouveau, la situation cumulée se présentera ainsi :

	RAN 2023 ouverture après affectation	Résultat 2023	RAN 2023 après affectation
- Report à nouveau - activités de fonctionnement	-39 486,13	466,40	-39019,73
- Report à nouveau - reconstruction (1)	248 233,27	2 254,91	250 488,18
TOTAL	208 747,14	2 721,31	211 468,45

(1) Le report à nouveau de reconstruction était composé de financements, reçus les années antérieures, destinés à financer la reconstruction (hors subventions et emprunt). Par l'affectation de résultat 2023, il sera augmenté des dons 2023, desquels sont soustraites les dotations aux amortissements des immobilisations financées par cette réserve.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est l'année de la stabilisation, après 3 années perturbées par des évènements exceptionnels (la crise sanitaire, les travaux de reconstruction, le déménagement et l'arrivée des ukrainiens). Le nouveau bâtiment est achevé et en service! Les repas sont servis à table, la salle d'accueil reçoit les bénéficiaires qui le souhaitent, les douches et la laverie sont en service, reste à terminer la bagagerie et le vestiaire d'urgence. L'accueil de nuit s'est déroulé du 1er janvier au 30 avril et en novembre et décembre, soit 6 mois d'ouverture comme en 2022.

Le financement de la reconstruction a été honoré comme prévu par les Co-financeurs. Toutes les subventions prévues ont été reçues. Le nouveau bâtiment et ses équipements ont ainsi pu être financés par les subventions, l'emprunt, la plus-value sur la vente de l'ancien bâtiment et les dons.

Le renouvellement des subventions de fonctionnement habituelles a été reconduit avec nos partenaires dans les mêmes conditions qu'en 2022.

Le nombre moyen de repas servis "à table" quotidiennement s'élève à 244 en 2023. La comparaison avec 2022 est faussée par le fait que les repas étaient servis en "panier" avec une moyenne journalière de 304 (227 en 2021, 150 en 2020 et 166 en 2019).

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Comme les années précédentes, l'Association a suivi les règles et les principes comptables en respectant les procédures habituelles, l'indépendance des exercices et la permanence des méthodes comptables (règlement comptable 2018-6)

Une dotation aux provisions pour l'indemnité de départ à la retraite est constatée, laquelle est calculée selon les mêmes dispositions que les années antérieures, à savoir 1/10ème de l'indemnité estimée comptabilisée durant les 10 dernières années d'activité probable.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amort / Prov	Net 2023	Net 2022		2023	2022
ACTIF IMMOBILISE					**PASSIF PROPRE**		
Terrain	5 312	0	5 312	5 312	Fonds Associatif	210 349	210 349
Bâtiment, Agencements	2 406 566	119 838	2 286 728	2 300 052			
Materiel, mobilier	181 302	40 079	141 223	150 733	**RESERVES**		
Materiel informatique	4 753	4 753	0	0	Report à nouveau	-39 486	-40 765
Materiel de transport	29 000	20 541	8 459	15 709	Report à nouveau reconstruction	248 233	49 938
Immobilisations en cours	13 778		13 778	0	Résultat de l'exercice fonctionnement	466	1 279
					Résultat de l'exercice reconstruction	2 255	198 295
Prêts et Cautionnements	250		250	250	Subventions d'équipts (anciens) nettes	9 649	17 700
					Subventions d'invt. reconstruction nettes	1 757 357	1 811 241
					Provision indemnité retraite	22 579	38 639
					Fonds dédiés	165 486	166 519
Total actif immobilisé	**2 640 961**	**185 212**	**2 455 750**	**2 472 056**	**Total réserves et fonds propres**	**2 376 889**	**2 453 195**
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Subventions à recevoir	11 925		11 925	231 495	Emprunt et intérêts courus	433 867	467 241
Créances sur activités	386		386	6 530	Fournisseurs	15 824	29 896
Autres créances	9 677		9 677	2 765	Factures non parvenues	36 431	27 395
Crédit Mutuel livret	371 617		371 617	287 782	Dettes au personnel	35 433	39 969
Crédit Mutuel reconstruction	64 068		64 068	14 663	Organismes sociaux	23 825	23 866
Crédit Mutuel banque	35 492		35 492	35 178	Etat	24 035	9 936
Caisse	354		354	136			
Total actif circulant	**493 519**	**0**	**493 519**	**578 550**	**Total dettes CT**	**569 414**	**598 303**
Charges constatées d'avance	5 189		5 189	892	Subvention reçue d'avance	8 155	0
		TOTAL ACTIF	**2 954 458**	**3 051 498**	**TOTAL PASSIF**	**2 954 458**	**3 051 498**

COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

		2023	2022
PRODUITS d'exploitation			
756	Cotisations	1 080	960
754	Dons et mécénat reconstruction	40 327	44 406
706	Participation des personnes accueillies	10 804	9 133
740	Subventions des collectivités	783 042	721 861
740	ASP (contrats aidés)	55 996	59 770
777	Reprise subvention d'investissement	81 934	47 859
	Reprise de provision	19 938	
789	Reprise de fonds dédiés	33 928	74 242
	Total I	**1 027 049**	**958 232**
CHARGES d'exploitation			
60	Achats matières et fournitures	124 724	94 898
61	Achats services extérieurs	35 077	28 426
62	Achats autres services exterieurs	102 872	103 910
63	Impots et taxes	23 881	30 478
641	Salaires et traitements	446 093	398 703
645	Charges sociales	116 719	94 564
681	Dotation aux amortissements	139 231	33 693
687	Dotation aux provisions	3 878	6 352
689	Report en fonds dédiés	32 895	92 410
	Total II	**1 025 370**	**883 435**
	1° RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 679**	**74 797**
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
760	Produits financiers Total III	6 835	1 196
66	Charges financières Total IV	5 792	5 756
	2° RESULTAT financier (III - IV)	**1 043**	**-4 560**
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
775	Produits cessions d'immobilisations Total V	0	200 001
67	Valeur des sorties d'immobilisations Total VI	0	70 664
	3° RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0**	**129 337**
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 033 884	1 159 429
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	1 031 163	959 855
Excédent total (fonctionnement et reconstruction)		**2 721**	**199 574**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
87	Valorisation des dons de produits	825 279	790 535
87	Valorisation participation des bénévoles	329 097	259 885
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86	Valorisation des dons de produits	825 279	790 535
86	Valorisation participation des bénévoles	329 097	259 885

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BILAN AU 31/12/2023

Notes sur le BILAN ACTIF :

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 31/12/22	Acquisitions 2023	Sorties 2023	**Valeur brute 31/12/23**
Terrains	5 312			5 312
Bâtiment	2 308 999	97 567		2 406 566
Matériel et mobilier de cuisine	169 724	11 579		181 303
Matériel informatique	4 753			4 753
Matériel roulant	29 000			29 000
Immobilisations en cours - reconstruction cuisine	-	13 778	-	13 778
Immobilisations en cours - reconstruction	-		-	-
Total	**2 517 788**	**122 925**	**-**	**2 640 712**

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Cumul des amortissts 31/12/22	Dotation 2023	sorties 2023	**Cumul des amortissts 31/12/23**
Bâtiment	8 947	110 892		119 839
Matériel et mobilier de cuisine	18 990	21 089		40 079
Matériel informatique	4 753			4 753
Matériel roulant	13 291	7 250		20 541
Total	**45 981**	**139 231**	**-**	**185 212**

La dotation aux amortissements a été calculée, comme les années précédentes, en mode linéaire et en fonction de la durée de vie des investissements. L'amortissement du nouveau bâtiment a débuté au 1er décembre 2022, pour la 1ére tranche et à partir du 1er juin 2023 pour la deuxième tranche. L'amortissement du matériel de cuisine a débuté au 1er avril 2022 pour les immobilisations installées avant le 1er avril 2022 ou à la date des factures pour le matériel installé depuis le 1er avril 2022.

SUBVENTIONS A RECEVOIR	Total 31/12/22	A recevoir	Encaissement en 2023	**Total 31/12/23**
Subvention fonct. Conseil Departemental	10 400		-10 400	-
Subvention fonct. Région Centre Cap'Asso	-	11 925	-	11 925
Subvention reconstruction Ville Orléans	100 000	-	-100 000	-
Subvention reconstruction CCAS Orléans	52 095	-	-52 095	-
Subvention reconstruction Région Centre	-	-		-
Subvention reconstruction CAF	69 000	-	-69 000	-
Total	**231 495**	**11 925**	**-231 495**	**11 925**

Toutes les subventions pour la reconstruction pour lesquelles le Relais Orléanais avait reçu un engagement ont été soldées en 2023, en accord avec l'échéancier prévu.

CREANCES	Total 31/12/22	A recevoir	Encaissement en 2023	**Total 31/12/23**
Créances sur activités	6 530	386	-6 530	386
Autres créances	2 765	9 677	-2 765	9 677
Total	**9 295**	**10 063**	**-9 295**	**10 064**

Les créances sont composées du solde des factures de bénéficiaires sous tutelle, d'indemnités journalières de maladie à recevoir, de remboursement de frais de formation et de chèques de dons à encaisser.

DISPONIBILTES	Total 31/12/22	**Total 31/12/23**	variation
Banques et caisse	323 096	407 464	84 367
Crédit Mutuel reconstruction	14 663	64 068	49 405
Total	**337 759**	**471 531**	

Pour rappel, le montant global des disponibilités représente la situation bancaire ponctuelle de fin d'année, il inclue les fonds propres de l'Association et le solde du compte "Crédit Mutuel reconstruction" dans lequel sont comptabilisés les subventions reçues, les dons reçus et les paiements de factures concernant ce projet.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Total 31/12/22	**Total 31/12/23**
Maintenance logiciel	892	892
Contrats de maintenance		4 589
Total	**892**	**5 481**

Notes sur le BILAN PASSIF :

FONDS PROPRES & RESERVES	31/12/22	Variations 2023		**31/12/23**
		utilisation	affectation	
Fonds associatifs	210 349			210 349
Report à nouveau	-40 764		1 279	-39 485
Report à nouveau - reconstruction	49 938		198 295	248 233
Résultat de l'exercice à affecter à la reconstruction **(1)**	198 295	**2 255**	-198 295	2 255
Résultat de l'exercice	1 279	466	-1 279	466
S/TOTAL fonds propres	**419 097**	**2 721**	**-**	**421 819**
Subventions investissements reconstruction brutes - **(2)**	1 827 273			1 827 273
Subvent. Invest. reconstruction inscrites au cpte de résultat	-16 032	-73 884		-89 916
Subventions équipements autres nettes	17 700	-8 050	20 000	29 650
Fonds dédiés **(3)**	166 518	-33 783	32 750	165 485
Provision indemnité retraite	38 639	-19 938	3 878	22 579
Total fonds propres et réserves	**2 453 196**	**-132 934**	**56 628**	**2 376 890**

(1) Détail du résultat de l'exercice affecté à la réserve de reconstruction (soumis au vote de l'AG)

Amorts financés par la réserve de reconstruction	-24 270
Dons 2023	26 525
Total de l'affectation en réserve de reconstruction soumise au vote de l'Assemblée Générale	**2 255**

(2) Détail Subventions d'investissement reconstruction	31/12/22	Quote part en résultat	31/12/23
Réserve parlementaire	10 000		10 000
Conseil départemental	200 000		200 000
Ville d'Orléans	501 919		501 919
CCAS Orléans	330 479		330 479
CAF	115 000		115 000
Région Centre	488 000		488 000
DDETS	181 875		181 875
Total subventions brutes obtenues	**1 827 273**	**-**	**1 827 273**
Quote-part de ces subventions virée au compte de résultat en parallèle des amortissements constatés en 2023	-16 032	-73 884	-89 916
Total subventions nettes	**1 811 241**	**-73 884**	**1 737 357**

(3) Détail des fonds dédiés	31/12/22	affectation	utilisation	31/12/23
Fonds dédiés antérieurs santé	8 849			8 849
Fonds dédiés antérieurs ateliers	1 749			1 749
Fonds dédiés antérieurs autre	5 500			5 500
Fonds dédiés camion hygiène	58 010		-928	57 082
Fonds dédiés DDETS financement 2023 (a)	33 000		-33 000	-
Fonds dédiés DDETS excédents 2022 (b) et 2023	29 000	11 000		40 000
Fonds dédiés DDETS emprunt jusqu'en 2037 (c)	30 410	145		30 555
Fonds dédiés DDETS 2023 lutte contre pauvreté		21 750		21 750
	166 518	**32 895**	**-33 928**	**165 485**

(a) En 2022, un fonds dédiés de 33 000 € a été constaté suite à un versement au titre de 2023 et l'instruction de la DDETS.
(b) Le fonds dédiés dégagé en 2022 reste dans les comptes, il sera utilisé en 2024, suite à accord de la DDETS.
(c) Le financement de l'annualité 2022 de l'emprunt a été assuré par la DDETS pour le 1/15ème du capital emprunté, comme contracté, d'un montant de 33 333 €. En revanche la charge d'amortissement 2022 correspondante à cette part d'emprunt n'a été constatée qu'à hauteur de 2 778 € (après ajustement en 2023 de 145 €). Un fonds dédiés pour la différence, d'un montant de 30 555 €, a donc été constaté et restera inscrit au bilan jusqu'en 2037.

DETTES	31/12/22	31/12/23
Emprunts et interêts courus	341 054	433 867
Fournisseurs, factures reconstruction	26 929	15 824
Fournisseurs factures non parvenues	20 064	36 431
Etat, taxes à payer	10 482	24 035
Charges liées au personnel	53 530	59 258
	452 059	**569 414**

Un emprunt pour la reconstruction a été contracté le 18/08/2021 auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 500 000€. Il est remboursable sur 15 ans, par une échéance annuelle de 33 333 € payable au mois de novembre de chaque année. Son taux d'intérêt est de 1,25%. L'Etat (DDETS) s'est engagé à prendre en charge les annualités, lesquelles couvrent en parallèle la charge d'une part équivalente des amortissements, ceux-ci seront comptabilisés en fonctionnement chaque année.
Les autres dettes regroupent principalement les fournisseurs non réglés, les retenues de garantie à payer des fournisseurs de la reconstruction, les cotisations aux organismes sociaux du 4ème trimestre, les taxes sur les salaires et l'estimation de la dette pour les congés à payer.

Synthèse opération reconstruction au 31/12/2023

Total financements nouveau bâtiment :	
Financé par les subventions bâtiment	1 704 479
Financé par les subventions cuisine	122 794
Financé par l'emprunt	500 000
Financé par les dons et mécénats (en réserves)	119 742
Financé par la vente ancien bâtiment (en réserves)	200 001
Réduit des frais d'actes (en réserves)	-18 900
Réduit de la VNC ancien bâtiment (en réserve)	-49 632
*sous total en réserves **	*251 211*
Dons 2023 à affecter à la réserve	26 525
Total financements	**2 605 009**

Prix d'acquisition des investissements reconstruction	
Bâtiment	2 406 566
Matériel et mobilier	173 743
Immobilisations en cours	13 778
Total des investissements	**2 594 087**

Reste disponible	**10 921**

* Réserves reconstructions (détail ci-dessus)	251 211
Utilisation par les amortissements 2022	-2 978
Dons 2023	26 525
Utilisation par les amortissements 2023	-24 270
Solde réserve de reconstruction après affectation résultat 2023	**250 488**

La réserve de reconstruction sera utilisée, chaque année, en parallèle des amortissements des investissements financés par cette réserve. Ces amortissements sont étalés sur 5, 7, 15, 20, 30 ou 40 ans pour le bâtiment, et sur 5,8 ou 10 ans pour le matériel et mobilier.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES D'EXPLOITATION et AUTRES CHARGES

Le total des charges (en excluant les reports en fonds dédiés, la valeur nette comptable des sorties d'immobilisations en 2022, la reprise de provision de l'indemnité de départ à la retraite et les frais d'acte de 2022) s'élève à 978 329 € comparé à 774 904 € en 2022, soit une hausse de 203 426 € égale à 26,3 %. Cette hausse porte principalement sur la dotation aux amortissements, laquelle augmente de 108 515 €. En excluant cette hausse de la dotation aux amortissements, il reste une augmentation de 94 911 €, laquelle s'explique par de nouvelles charges générées par le nouveau bâtiment et par la hausse de la fréquentation, à savoir principalement : l'énergie, les produits d'entretien, les taxes et les frais de personnel.

Le poste le plus important dans les dépenses reste les frais de personnel qui s'élèvent à 542 873 € (reprise de provision déduite) soit 55,5 % des charges totales. L'effectif 2023 en équivalent temps plein est composé de 16,4 personnes (comparé à 15,7 personnes en 2022). Au 31 décembre 2023, 13 salariés sont en contrat à durée indéterminée, comparé à 10 en 2022.

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES PRODUITS

Les subventions reçues de la DDETS sont en augmentation du fait des frais engendrés par l'installation dans les nouveaux locaux et par les besoins liés à l'actualité.
Les subventions des autres collectivités sont restées stables.

RESTAURANT SOCIAL ET ACCUEIL DE JOUR

Cette activité, constituant l'activité principale de l'association "Relais Orléanais", intègre l'essentiel des charges d'exploitation avec des dépenses d'énergie, d'entretien, de personnel, d'assurances, d'amortissements, etc

Son financement est assuré principalement par le versement de subventions accordées par la DDETS (Etat), la ville d'Orléans, le Conseil Régional (contrat CAP ASSO) et par d'autres produits divers (cotisations, participations des usagers) et des remboursements de l'ASP (contrats aidés).
Son fonctionnement est également assuré par l'apport en denrées alimentaires fournies par la Banque Alimentaire et la présence de nombreux bénévoles offrant leur disponibilité dans différents services du Relais Orléanais : accueil, administration, restaurant, vestiaire...

ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit s'est déroulé dans l'organisation habituelle du 1er janvier au 30 avril et durant les mois de novembre et décembre.
L'essentiel des charges pour cette mission concerne des frais de personnel et la sous-traitance pour le personnel de sécurité, financé en intégralité par la DDETS.

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Cette action est financée par le Conseil Départemental et s'intègre dans sa politique d'insertion.

Cette subvention prend en charge une partie des frais de personnel de l'équipe éducative avec des frais généraux associés.

SANTE HYGIENE

Cette action d'accès aux soins, à l'hygiène et à la prévention pour les personnes en situation de précarité, est financée par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)
Outre l'achat de médicaments de base et de produits d'hygiène (savons, rasoirs, shampoings, dentifrice, brosses à dents...) ce financement permet également de solliciter la permanence hebdomadaire d'un médecin et mensuelle d'une podologue. A noter que le dispositif bénéficie également d'un apport de bénévoles infirmiers sur l'ensemble de la semaine de fonctionnement.

VALORISATION DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

	2023	2022
Banque Alimentaire, dons en nature	821 218 €	784 444 €
Autres dons en nature (eau)	4 061 €	6 091 €
Bénévolat	329 097 €	259 885 €
Total	**1 154 376 €**	**1 050 420 €**

Cette situation atteste le rôle primordial de la Banque Alimentaire pour l'approvisionnement des denrées alimentaires et l'apport essentiel des bénévoles dans le fonctionnement du quotidien du Relais Orléanais.

Les dons en nature sont valorisés par les partenaires, le bénévolat est valorisé aux heures de présences des bénévoles principalement à la cuisine, à l'accueil, à l'administratif, à l'hygiène et au vestiaire à un tarif horaire moyen de 20,60 €.

Financeurs, subventions accordées	2023		2022	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
DDETS	576 103	20 000	505 579	41 000
DDETS Fonds dédiés (pour n+1)	21 750		33 000	
Ville d'Orléans	100 000		101 130	
Conseil Départemental	54 000		52 000	
Conseil Régional (Cap'asso) *	75 000		10 437	
ARS	15 000		15 000	
Total	**841 853**	**20 000**	**717 146**	**41 000**

Il s'agit des subventions accordées en 2023 et 2022 (payées ou non payées).
* Subventions accordées en 2023 pour 3 postes sur 3 ans.

CONCLUSION

L'équilibre des comptes du Relais Orléanais est obtenu grâce à des charges maîtrisées et au renouvellement de la confiance de nos partenaires dans l'attribution de leurs subventions.

Le nouveau bâtiment confirme que le Relais Orléanais est implanté de manière durable, c'est une nouvelle organisation qui va permettre de mieux accueillir les personnes dans le besoin dont le nombre ne cesse de croître et de faciliter le travail des salariés et des bénévoles.

COMPARAISON DES PRODUITS ET CHARGES 2023 / 2022

CHARGES :	2023		2022		Variation	
	€uros	%	€uros	%	€uros	
Alimentation, hygiène, produits ent.	56 758	5,8	16 780	2,2	39 978	
Contenants	2 489	0,3	23 547	3,0	-21 058	
Fournitures diverses	12 122	1,2	24 304	3,1	-12 181	
Eau, gaz, électricité	53 355	5,5	30 267	3,9	23 088	76,3%
Honoraires	13 360	1,4	14 572	1,9	-1 212	
Gardiennage nuits	62 957	6,4	59 211	7,6	3 746	
Entretien, réparation	29 058	3,0	17 355	2,2	11 703	
Transport et cotisations diverses	19 787	2,0	22 285	2,9	-2 498	
Assurances, loyer	4 050	0,4	9 877	1,3	-5 826	
Téléphone Télésurveillance	6 558	0,7	7 599	1,0	-1 040	
Autres charges	2 178	0,2	1 438	0,2	740	
Frais de Personnel - Reprise prov	542 873	55,5	493 267	63,7	49 606	10,1%
Impôts et taxes (sauf frais d'acte)	23 881	2,4	11 578	1,5	12 303	X2
Intérêts sur emprunts	5 792	0,6	5 756	0,7	37	
Dotation amortissements - subv et emprunt	114 961	11,8	27 055	3,5	87 907	
Dotation amortissements - réserves reconstruction	24 270	2,5	3 661	0,5	20 608	
Dotation aux provisions	3 878	0,4	6 352	0,8	-2 474	
ss total avant fonds dédiés et sortie d'immob	**978 329**	100	**774 904**	100	**203 426**	26,3%
Valeur sortie immob et frais d'acte			92 541			
Report fonds dédiés (vers n+1)	32 895		92 410			
TOTAL DES CHARGES	**1 011 225**		**959 855**			

PRODUITS :	2023		2022		Variation
	€uros	%	€uros	%	€uros
Subventions collectivités (nettes de fonds dédiés)					
DDETS jours/nuits d'hiver °	597 857	60,9	538 579	66,2	59 278
Ville d'Orléans	100 000	10,2	101 130	12,4	-1 130
A R S	15 000	1,5	15 000	1,8	0
Conseil Départemental	54 000	5,5	52 000	6,4	2 000
Conseil Régional (Cap'asso + Ukraine)	11 720	1,2	10 437	1,3	1 283
Autres villes	4 465	0,5	4 715	0,6	-250
ASP (contrats aidés)	55 996	5,7	59 770	7,3	-3 774
Ajouté le fonds dédiés (reçu en n-1 pour n)	33 000	3,4	41 000	5,0	-8 000
Dont vers fonds dédiés (reçu en n pour n+1)*	-32 895	-3,4	-92 410	-11,4	59 515
Autre :					
Cotisations et dons	14 882	1,5	8 191	1,0	6 691
Dons et mécénats reconstruction	26 525	2,7	37 175	4,6	-10 650
Participations repas	10 804	1,1	9 133	1,1	1 671
Produits financiers	6 835	0,7	1 196	0,1	5 639
Reprise fonds dédiés fonctionnement	928	0,1	612		316
Reprise QP subvent. investissement	81 934	8,4	26 827	3,3	55 107
sous total avant util. des fonds dédiés et sorties d'immob	**981 051**	100	**813 355**	100	**167 696**
Utilisation des subventions antérieurement inscrites en fonds dédiés, sorties immob et dons :					
Reprise subvent. Investist ancien bâtiment			21 032		
Prix cession des immobilisations			200 001		
Fonds dédiés de l'exercice - compensation *	32 895		92 410		
Reprise fonds dédiés			32 629		
TOTAL DES PRODUITS	**1 013 946**		**1 159 427**		**145 481**

Résultat vers réserve de reconstruction	**2 255**	**198 295**
RESULTAT COURANT	**467**	**1 278**

SYNTHESE RESULTAT 2023 VENTILE PAR MISSIONS

		Produits	Charges	Résultat
Accueil de jour, de nuit	DDETS	507 107	698 991	**891**
contrats aidés ASP		44 766		
quote part subvention invest		74 434		
produits financiers		6 835		
cotisation, mécénats		13 802		
reprise provision ind. Depart ret.		19 938		
fonds dédiés de 2022		33 000		
fonds dédiés		32 750	32 750	
Alimentation, contenants, transp. BA	DDETS	58 000	58 000	**0**
Camion hygiène	DDETS		8 427	
quote part subv invest		7 500		
fonds dédiés		927		**0**
Accueil de jour complément	Ville Orléans	84 400	120 701	**-28**
	autre (participation, dons et autres villes)	16 349		
	Conseil départemental			
	Conseil Régional	11 720		
contrats aidés ASP		8 204		
Santé			33 759	**-133**
	ARS	15 000		
douches	Ville Orléans	15 600		
contrats aidés ASP		3 026		
Aide aux personnes en difficulté	Cons. Départ.	54 000	54 265	**-265**
Reconstruction	Dons	26 525		
	amortissements		24 270	**2 255**
Total		**1 033 883**	**1 031 162**	
Excédent total				**2 721**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Siège Social : 41 Bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 décembre 2023

« Ce rapport contient 2 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ *02 38 68 01 87* - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Siège social :
41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association RELAIS ORLEANAIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2024
Le Commissaire aux comptes

Fabien MERET
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Siège Social : 41 Bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

« Ce rapport contient 15 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ *02 38 68 01 87* - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Siège social :
41 bis Faubourg Madeleine
45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association RELAIS ORLEANAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RELAIS ORLEANAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 28 février 2024
Le Commissaire aux comptes

Fabien MEREI
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

NOS PARTENAIRES

Banque Alimentaire du Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans Mairie

ORLÉANS MÉTROPOLE

Loiret votre Département

Région Centre-Val de Loire

ars Agence Régionale de Santé Centre

FONDATION d'entreprise CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous